

Département du Gers

MAIRIE DE CASTERA LECTOIROIS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

de la séance du 16 mars 2018

*** ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des comptes rendu du 04 décembre et 19 décembre 2017
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation d'attribution du conseil municipal depuis le 20 décembre 2017
4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
5. Projet de budget 2018
6. Programme voirie 2018
7. Travaux : Peintures menuiseries mairie,
Entretien du village et des locaux communaux,
Eclairage public,
Reconversion des bâtiments scolaires,
Dénomination et numérotation des voies de la commune
8. CCLG : Rapports,
Plan climat,
Compétence GEMAPI
9. Assainissement collectif
10. Enfance : Accueil de loisir sans hébergement,
Garderie SIVU
11. Sécurité : Défibrillateur
12. Eglise : Elevage de faucons
13. Divers : Comité des fêtes,
Société Archéologique du Gers,
Site Internet

Date de convocation : 09 mars 2018

Étaient présents : Nicole MARTY-SENTIS, Sylvie BORDON, Barbara PUJOS, Eric COTAYNA, Guy VERDIER, Alain VACQUE, Gilles LACLAVERE, Francis DULIN, Jean-Pierre BARRIEU, Daniel BOUNET, Jean-Pierre CANDELON.

Ouverture de la séance : 20 heures 30

1- Comptes rendus des 4 et 19 décembre 2017

Les comptes rendus des séances du 04 et 19 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Eric Cotayna a été nommé secrétaire de séance

3- CR décisions prises par le Maire :

- N° 2018-309 du 12 janvier 2018 – autorisation de poursuite accordée à M. Bessin Stéphane, Trésorier de Fleurance

4- Compte rendu des arrêtés pris par le Maire

Le Maire fait un compte rendu des arrêtés pris depuis le 19/12/2017.

Tenue des réunions du conseil municipal.

Pour information, et suite à la demande d'un administré qui souhaitait être informé personnellement de la tenue des réunions du conseil, le Maire rappelle à l'assemblée que les convocations des réunions du conseil municipal sont adressées par écrit à chaque conseiller, à l'adresse qui a été communiquée à la mairie (courrier, courriel...).

Un délai de trois jours francs au moins doit être respecté (jours fériés inclus) entre la date à laquelle la convocation est adressée à chaque conseiller et la date à laquelle la réunion se tiendra.

Les séances du conseil municipal ayant un caractère public, l'affichage de la convocation est fait sur le panneau à la porte de la mairie dans les mêmes délais que l'envoi de la convocation à chaque conseiller. Le conseil municipal n'a donc aucune obligation d'informer personnellement les administrés qui peuvent accéder au panneau d'affichage visible de l'extérieur de façon permanente.

Modification de l'ordre du jour

Le Maire propose d'apporter deux modifications à l'ordre du jour

- ajouter le point suivant : reconversion des bâtiments scolaires
- retirer la question règlement SDIS – dossier en attente d'informations complémentaires

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5- Projet de budget 2018 :

Excédents 2017 : 54 476.55 euros

FCTVA 2016 à récupérer : environ 31 000 euros

Le niveau d'endettement reste constant : annuité 2018 : 33 146€ (rappel 2017 : 33078€)

et commencera à diminuer à partir de 2019 (-1800€)

Personnel communal : pour rappel le salaire de l'agent d'entretien sera prévu au budget. L'agent est actuellement en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 30 juin, mais des indemnités devront lui être versées si cette demande de mise en disponibilité n'est pas renouvelée.

*Travaux engagés :

-site internet : 3000 euros

-chauffage salle des fêtes : 25 000 euros

-poteau incendie Peyradis : 4 000 euros

* estimation du programme voirie 2018 : environ 90 000 euros – Selon les nouveaux projets d'investissements qui seront retenus au cours de cette réunion, ce programme pourrait être revu à la baisse.

A ce jour, nous ne connaissons pas les montants des dotations de l'état ni les bases des impôts locaux.

Nous n'avons pas de réponses en ce qui concerne les demandes de subventions pour les travaux de chauffage de la salle des fêtes.

Face à ces incertitudes, il est nécessaire de rester très vigilants sur le choix et le financement des nouveaux projets.

Examen des demandes de subventions ou participations adressées à la commune pour 2018 :

- Ogec Saint-Joseph Lectoure – Fleurance : 537.76€ X 15 élèves concernés : Non à l'unanimité
- Fonds départemental d'aide aux jeunes : non à l'unanimité
- Fonds solidarité logement : non à l'unanimité
- Indemnité pour le gardiennage des églises communales : non à l'unanimité
- ADDA - Association pour le développement des arts –adhésion 2018 : non à l'unanimité
- ADDA – projet de service coopératif de matériel scénique : non à l'unanimité
- Villes et Villages Fleuris : renouvellement adhésion (50€) : oui à l'unanimité (délibération N°2018-314)
- Association des Maires ruraux de France : non à l'unanimité
- Lycée agricole privé E.Gautier Ressins : 1 élève concerné : non à l'unanimité
- Association des sclérosés en plaque : non à l'unanimité
- les restaurants du cœur du gers : non à l'unanimité
- Banque alimentaire du Gers : non à l'unanimité
- association des parents d'élèves (APE du RPI) : oui - montant sera fixé au cours du vote du budget 2018

6- programme voirie 2018

Alain Vacqué présente les devis établis pour les travaux de voirie à réaliser.

Le Maire précise qu'il a demandé que les travaux de voirie soient réalisés en septembre.

Le programme est estimé à environ 90 390€ :

VC N°3 (entre petit Cauzes et l'intersection avec VC) :	1 670€
VC N° 7 bis – voie Romaine) :	19 960€
VC N° 9 (Saint –Sevet) :	4 330€
VC N° 10 (La Bordeneuve à Condourat) :	22 500€

CR de Labarthète :	10 900€
CR de Piquéou :	15 840€
CR de Cazeneuve :	13 160€

Entrée du bourg :	2 030€
-------------------	--------

Ce programme sera définitivement arrêté lorsque les dotations de l'état et les bases des impôts locaux seront connues.

Si l'ensemble du programme ci-dessus ne peut être retenu, le Maire propose de retirer les travaux prévus sur la VC N° 10. Le conseil municipal donne son accord.

D. Bounet et E. Cotayna signalent la présence de trous sur la VC3 (barrière de Caouzes) et VC10 (La Bordeneuve)

B. Pujos signale le fossé bouché entre Condourat et la route romaine.

Nicole Marty fera parvenir ces informations au SIVOM.

7- Travaux

Peinture des volets et des fenêtres de la mairie : (délibération n°2018-312)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prévoir de refaire les peintures des menuiseries de la Mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de retenir le devis de Régie rurale Services Lomagne – ZI La Couture – 32700 LECTOURE – pour un montant de 933.70€ TTC – fournitures comprises.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Entretien du village et des locaux communaux :

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien régulier des locaux de la mairie et de la salle des fêtes.

Il présente au conseil les propositions de la Régie Rurale Services Lomagne :

Mairie : 1h par semaine pour un montant mensuel de 78€ TTC (soit 19.50€/heure)

Salle des fêtes (avec utilisation de l'auto-laveuse communale) – à l'heure et à la demande : 19.50€/heure

Le conseil municipal décide de définir les conditions suivantes :

La Régie rurale intervient sur la commune à raison de 16 heures par semaine, lissées sur l'année, comprenant l'entretien du village, des locaux, et 2 passages à la station d'épuration.

Pour rappel :

Entretien du village facturé à 23€ / heure

Entretien de la station : facturé à 18.60€ / heure

Entretien de la mairie et de la salle des fêtes proposés à 19.50€ / heure

Eclairage public (délib 2018-311)

Au cours de la séance du 04 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le principe de l'extinction de l'éclairage public la nuit –de 23 h à 5h- dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement.

Francis Dulin présente les propositions transmises par le SDE, d'une part pour la pose d'une horloge astronomique et d'autre part pour le remplacement des ampoules par des LED.

- Pose d'une horloge astronomique : 229.71€

- remplacement par des sources LED : 8 785.34€

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de faire procéder à la pose d'une horloge astronomique en vue de programmer une extinction de l'éclairage public la nuit.

Le remplacement des ampoules par des sources LED pourra être envisagé ultérieurement.

Une réunion d'information publique sera organisée pour informer la population de la mise en place de ce dispositif.

Reconversion des bâtiments scolaires

Dans le cadre de la reconversion des bâtiments scolaires, le Maire rappelle que par courrier du 1^{er} décembre 2017 il a sollicité l'accompagnement de la CCLG avec le concours des HLM, Toit Familial ou autres pour accompagner la commune dans son projet de réhabilitation des bâtiments communaux.

Il leur fait part de la visite sur site de Mr Campagnolle de la SAGHLM (société anonyme gasconne d'HLM du Gers) prévue le 10 avril prochain.

La réalisation de logements sociaux entraîne un transfert de propriété du bâtiment, mais la commune ne dispose pas à ce jour d'informations sur la durée de ce transfert.

M. Daniel Bounet fait part de son souhait de faire réaliser une estimation sur le coût d'une réhabilitation pour une occupation de ces locaux autre qu'en logements.

Il évoque également la possibilité d'aménager la cour.

Le Maire répond que l'estimation qui sera faite (gratuitement) par la SAGHLM nous donnera une idée sur laquelle la commune pourra s'appuyer.

En ce qui concerne l'aménagement de la cour, oui il faudra l'aménager car les locataires auront besoin d'un espace pour sortir.

Dans le cas d'une affectation autre que pour du logement, à quelle utilisation vont-ils servir ?

Alain Vacqué fait remarquer qu'il serait plus intéressant pour la commune de pouvoir réhabiliter et gérer ces bâtiments nous-mêmes. Mais dans le cas où la commune effectuerait elle-même les travaux, les aides financières auxquelles on pourrait prétendre ne seront vraisemblablement pas suffisantes pour mener à bien cette opération.

Dénomination et numérotation des voies de la commune

Le Maire présente au conseil municipal la proposition commerciale de la Poste pour l'aide à la dénomination et numérotation des voies.

Cette proposition comprend :

Audit et conseil

Réalisation du projet d'adressage,
Communication citoyenne en amont
Communication citoyenne en aval

Son coût s'élève à la somme de 4 500€ HT

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de l'adressage sur le territoire de la commune, et souhaite que d'autres prestataires soient contactés, ainsi que des communes qui l'ont déjà réalisé (pour informations).

8- CCLG

Rapports : Le Maire demande au conseil s'ils ont des observations à formuler concernant les rapports qui leur ont été adressés :

- SPANC : adoption du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Rapport sur l'égalité femmes hommes pour 2017
- Mutualisation : état d'avancement du schéma de mutualisation
- Rapport financier de la commission « transfert de charges »(CLECT) portant évaluation de transfert de charges voirie d'intérêt communautaire.

Ces rapports n'appellent aucune remarque.

Plan climat : le Maire donne lecture du courrier de la CCLG concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial sur la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise dans le cadre d'une opération mutualisée à l'échelle du PETR Portes de Gascogne.

Compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – bassin versant de la rivière Gers : le transfert au Syndicat Mixte des 3 vallées est en cours de finalisation.

9- Assainissement collectif :

Cette compétence sera obligatoire pour la CCLG en 2026 (prévu initialement en 2020)

Les diagnostics réseaux nécessaires au transfert de cette compétence peuvent donc être reportés.. La CCLG mène une réflexion sur la possibilité de réaliser ses diagnostics en interne ou faire appel à un service extérieur.

10- Enfance

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (délibération N° 2018-313)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Lectoure a repris, dans les mêmes conditions qu'auparavant, la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), jusque-là assumée par l'Association AGLAE.

Comme par le passé, la commune a la possibilité d'acheter

- soit une demi-place correspondant à 53 jours, pour un coût de 583€ TTC,
- soit une place correspondant à 105 jours, pour un montant de 1 166€ TTC
- soit d'acheter plusieurs places

Les jours venant en plus de ceux qui sont inclus dans le forfait « place » seront facturés aux tarifs de 15€ la journée, 12€ la demi-journée avec repas et 9€ la demi-journée sans repas.

Si le nombre de journées effectuées par les enfants de la commune est inférieur à celui de la demi-place, la commune peut choisir une tarification à la journée ou demi-journée. Une régularisation interviendra en fin d'année.

Le conseil municipal, après avoir examiné le tableau des fréquentations en 2017, et les probabilités pour 2018, décide, à l'unanimité :

- de signer la convention de partenariat avec la commune de Lectoure qui prend effet au 1^{er} janvier 2018.
- de réserver 2 places pour un coût annuel de 2 332 €.
- d'inscrire chaque année au budget de la commune la participation financière à verser à la commune de Lectoure.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires, en particulier la convention de partenariat avec la commune de Lectoure.

Garderie SIVU – école de Sempesserre

Le Président du SIVU a évoqué la possibilité de mettre une garderie payante et demande à chaque commune d'aborder ce point en conseil municipal.

G. Verdier sollicite alors l'avis du conseil municipal afin de se positionner lorsque ce sujet sera abordé en réunion du SIVU.

En tant que parent d'élève, et de déléguée des parents en conseil d'école, B. Pujos fait part de la situation, où une seule personne est en charge de la garderie le soir après la classe pour environ 55 enfants. Les parents délégués, qui représentent les parents d'élèves lors des réunions de conseils d'école, ont demandé un renfort pour la garderie du soir avec une personne supplémentaire pour le créneau horaire où il y a le plus d'enfants, soit de 16h à 17h.

B. Pujos évoque aussi que la personne en charge de la garderie doit en même temps assurer en partie le ménage dans les locaux, et donc pendant ce temps les enfants sont seuls dans la cour de l'école.

Aussi, B. Pujos fait part d'un problème d'accompagnement des plus petits aux toilettes. Lorsque cette personne doit accompagner un petit aux toilettes, tous les autres enfants restent alors momentanément sans surveillance dans la cours.

B. Pujos confirme qu'il est réellement difficile pour la personne de la garderie d'assumer seule toutes ces tâches, et que la sécurité des enfants n'est pas assurée comme il se doit. La situation actuelle, depuis le regroupement des deux écoles, n'est pas convenable.

Concernant la demande du Président du SIVU de mettre une garderie payante, B. Pujos interroge G. Verdier sur la façon dont celle-ci serait mise en place et comment elle serait alors gérée ? Est-ce en fonction des heures utilisées par les familles ? Dans ce cas, il faudra que la personne assurant la garderie note tous les soirs les horaires de départ de chaque enfant pour ensuite transmettre à la Mairie qui sera chargée de la facturation en fin de mois. Cette solution n'est pas envisageable dans le contexte actuel, on ne peut pas demander à la personne de la garderie d'assurer encore cette tâche supplémentaire, et cela engendrera aussi une gestion supplémentaire pour la secrétaire de mairie. La deuxième possibilité resterait alors le forfait mensuel. B. Pujos s'oppose à cette solution car le forfait ne serait pas équitable, On ne peut pas demander à une famille qui utilise peu la garderie de payer le même tarif qu'une famille qui utilise la garderie jusqu'à la fermeture à 18h15.

Les mairies pensent que cela inciterait les parents qui ne travaillent pas à venir chercher leurs enfants dès la sortie de l'école. B. Pujos indique que cela peut aussi avoir un effet inverse, et le fait de payer la garderie, si c'est au forfait, pourrait inciter les familles à laisser les enfants jusqu'à la fermeture.

Elle estime qu'il serait plus simple et plus équitable d'augmenter le prix du repas à la cantine (par exemple, mettre le repas à 3€50 au lieu de 2€50), puisque pratiquement tous les enfants du regroupement mangent à la cantine. Et la gestion pour la mairie serait d'autant plus simple car il s'agit d'un prix unique.

Elle précise aussi, qu'une augmentation de coût, que ce soit au niveau de la garderie ou de la cantine, pourrait engendrer des départs d'enfants à la rentrée et qu'il est primordial de maintenir les effectifs pour la survie de l'école.

G. Verdier répond que les enfants qui ne vont pas à la garderie vont donc payer plus cher un repas sans bénéficier du service de la garderie.

B. Pujos répond que le tarif de la cantine n'a rien à voir avec la garderie. Aujourd'hui, il y a aussi des enfants qui ne restent pas à la garderie et qui mangent à la cantine, et pour autant ces familles payent le même tarif que les autres.

F. Dulin ajoute que c'est un service collectif et qu'on ne peut pas faire du cas par cas.

G. Verdier pense que c'est aux collectivités de supporter cette charge, et non aux familles. Selon lui, il faut mettre les moyens nécessaires pour assurer un bon fonctionnement et c'est aux mairies ensuite d'en chercher le financement.

F. Dulin ajoute qu'on peut rester ferme sur la gratuité. Le problème exposé n'est pas le coût, mais plutôt un problème d'effectif.

B. Pujos expose un mail qui a été adressé à tous les parents d'élèves en janvier 2018, à la demande de la Mairie de Sempesserre, pour solliciter les parents à se porter volontaires pour venir aider, de façon exceptionnelle, à la cantine en cas d'absence d'une (des) cantinière(s) – ce qui conforte le constat d'un manque de personnel.

Elle rappelle que jusque-là nous avons deux écoles, et qu'à Castéra-Lectourois nous avons deux employées pour assurer la garderie et la cantine. Depuis le regroupement des deux écoles, on ne peut que constater que personnel scolaire n'a pas augmenté en effectif à l'école de Sempesserre. Elle pense qu'il y a donc forcément des économies réalisées par le SIVU en frais de personnel.

B. Pujos demande à G. Verdier où en est la réflexion et la décision du SIVU face à la demande des parents délégués de mettre une personne supplémentaire à la garderie pour le créneau 16h-17h. G. Verdier répond que le sujet n'a pas été abordé en réunion du SIVU. G. Laclavère, délégué aux écoles pour la commune de Castéra-Lectourois, et membre du SIVU, confirme aussi cette réponse et indique même ne pas avoir été informé de cette demande des délégués des parents en conseils d'école.

B. Pujos déplore qu'un problème aussi important, autant pour la sécurité des enfants que pour le bon fonctionnement de l'école, n'a même pas été abordé en réunions SIVU alors que la première demande des délégués des parents date de novembre 2017 lors du premier conseil d'école.

G. Verdier répond qu'il faut faire une demande par écrit au SIVU.

B. Pujos répond que plusieurs écrits existent déjà, pourquoi faudrait-il encore faire un courrier ? Cette demande était inscrite à l'ordre du jour du premier conseil d'école (novembre 2017), sans résultat elle a été renouvelée au deuxième conseil d'école (février 2018). Les écrits sont aussi dans les deux comptes rendus des réunions, alors pourquoi faire encore un écrit alors que 4 membres du SIVU (sur 6), dont les trois principaux intéressés, sont présents aux réunions de conseil d'école ?

Elle conclut en rappelant que la demande des parents délégués porte sur 4 heures de garderie supplémentaires par semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi de 16h à 17h), ce qui ne lui semble pas non plus insurmontable en terme de coût.

A. Vacqué ajoute qu'il faut être logique, si faire payer la garderie aux parents est difficilement gérable, augmenter le prix du repas à la cantine est la meilleure solution, d'autant plus que le tarif est encore concurrentiel.

Le conseil municipal se prononce :

- en faveur du maintien de la gratuité de la garderie
- souhaite que le problème de l'encadrement soit évoqué au SIVU.

11- Sécurité

Défibrillateur

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer un défibrillateur au village. Coût : environ 1 600€

12- Eglise : élevage de faucons

Le Maire expose au conseil municipal la demande de M. Benjamin Gadras pour un projet d'élevage « au taquet » de faucons pèlerins dans le clocher de l'église, en vue de la chasse au vol.

- les contraintes pour la commune : laisser l'accès quotidien au clocher pour nourrir les jeunes faucons, et laisser réaliser l'installation nécessaire (légère et en voliges).

- les avantages pour la commune : solution finale contre les pigeons

Installation envisagée pour début mai, pour une durée de deux mois environ

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Cette information sera donnée aux habitants du village lors d'une rencontre qui sera organisée sous peu.

13- Divers

Comité des fêtes – éclairage dans la cour de l'école

Le comité des fêtes renouvelle sa demande concernant la mise en place d'un éclairage définitif dans la cour de l'école.

Le comité des fêtes s'engage à financer la globalité du projet, à savoir la fourniture d'un éclairage type projecteurs à économie d'énergie ainsi que son installation qui sera effectuée par un professionnel.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Il conviendra de définir le nombre et la disposition des projecteurs dans la cour.

Société archéologique du Gers (délibération n°2018-315)

A l'occasion de la célébration du centième anniversaire de la Grande Guerre, la Société Archéologique du Gers propose à la commune l'achat d'un ou plusieurs tommes des ouvrages publiés :

- 1913 : Le Gers à la veille de la Grande Guerre
- 1914 : Le Gers entre en guerre
- 1915 : La guerre dure, la solidarité s'organise
- 1916 : Visages de poilus gersois. Verdun, la Somme...

Prix unitaire : 20€ - Prix des 4 volumes : 70€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de commander 1 exemplaire des 4 volumes, soit un montant de 70€.

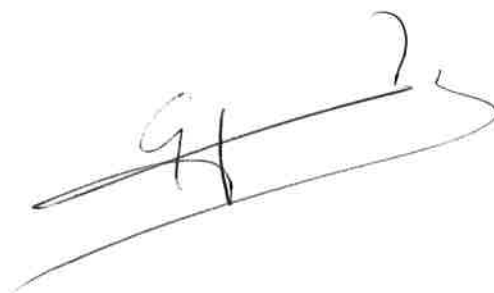
Site Internet :

Nicole Marty informe que la mise en place du site internet se poursuit.

Au cours du prochain bulletin municipal, il sera proposé aux hébergements de tourisme et aux entreprises de la commune de figurer sur le site de la mairie.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est prévue pour le vendredi 13 avril 2018.

Séance levée à 0 h 40

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. H.' followed by a long horizontal stroke and a flourish.